

Pôle Arts de la Scène

Initié, piloté et abondé depuis la Friche la Belle de Mai, le Pôle Arts de la Scène stimule une certaine méthode de travail, associant des volontés de collaboration, de coopération et de mutualisation entre les acteurs du territoire régional, national et international.

Le Pôle Arts de la Scène, en sa qualité de **coproducteur**, privilégie son implication budgétaire dans l'amélioration des **moyens dévolus à l'emploi artistique** du projet dont il est partenaire. La direction collective du Pôle apprécie la nature du projet proposé et le réalisme des premiers moyens réunis pour décider de son engagement en coproduction.

Le Comité artistique et technique, dont le renouvellement partiel se fait régulièrement, est composé de cinq membres cooptés intuitu personae ; à ce jour : Philippe Ariagno, Laurence Cabrol, Catherine Laugier, Alexis Moati et Liliane Schaus. Il est présidé par Alain Arnaudet ; Lætitia Padovani, déléguée du Pôle, en assure la coordination et le suivi opérationnel.

Avec qui peut-il collaborer ?

Au moins deux partenaires sont associés pour porter **en commun** un projet de création (ou de reprise), en lui assurant un socle de compétences et de moyens suffisants pour permettre ses premières phases d'élaboration. Ils recherchent un ou plusieurs partenaires pour en conforter les moyens de production et lui garantir une exploitation significative. Ils peuvent **solliciter le Pôle Arts de la Scène comme coproducteur**, susceptible de s'engager au moyen d'un apport en numéraire pour consolider les moyens plus particulièrement affectés à la masse salariale artistique.

Quels sont ses critères ?

Au-delà de l'intérêt artistique porté au projet, une complémentarité significative et équilibrée des apports en ingénierie et en industrie des premiers partenaires permettra d'apprécier leur implication concrète. Une connexion au territoire régional est nécessaire.

Modalités de partenariat

Comment ?

Les partenaires adressent au Pôle un courrier, co-élaboré par l'artiste maître d'œuvre du spectacle et le chef de file* de la coproduction, présentant les intentions artistiques et les enjeux du projet.

** le chef de file est celui des premiers partenaires qui porte la proposition au Pôle avec l'équipe artistique ; maîtrisant les enjeux et l'économie du projet, prenant une part active dans la recherche de moyens pour le réaliser, il est à-même de le promouvoir auprès de partenaires potentiels, dont le Pôle.*

Ce courrier s'attachera également à présenter le générique pressenti, à décrire les différents apports garantis par les partenaires mobilisés et à détailler le calendrier des phases de préparation, de répétitions et d'exploitation envisagées. Cette première présentation sera illustrée par les deux tableaux prévisionnels de production (tableaux 1 & 2), complétés du troisième tableau* analysant le coût d'exploitation et son éventuel excédent pouvant abonder le financement de la production.

La configuration de ces tableaux doit faciliter l'identification et l'analyse des éléments essentiels du projet de coproduction : masses salariales artistiques, apports respectifs des partenaires. Le détail des postes de charges et de produits est proposé à titre indicatif. "La présentation du budget prévisionnel de production (et de première exploitation) doit s'effectuer en utilisant ces tableaux (et en annulant les lignes inutiles).

S'il est déjà constitué, joindre un dossier pour une présentation plus complète du projet artistique.

Quand ?

Afin de pouvoir jouer un rôle dynamique et s'associer **au plus tôt** dans l'élaboration d'un projet, le Pôle doit être sollicité dès que le socle de production minimum est constitué*.

** définition du projet, premiers moyens et premiers partenaires – parmi lesquels un chef de file, réalité d'une exposition initiale, prévisionnelle et potentielle.*

Après les échanges nécessaires avec les porteurs du projet, le Comité artistique et technique du Pôle Arts de la Scène prend la décision d'engager ou pas les moyens du Pôle, **dans un délai compatible avec les échéances des premières phases de la production.**

Organisation

La déléguée du Pôle reçoit les propositions et s'assure de la validité de leur formulation (délais, courrier, tableaux budgétaires... tout élément de présentation du projet) avant de les transmettre au Comité ; celui-ci se réunit régulièrement, apprécie les propositions formalisées, détermine son intérêt artistique et engage ou non un dialogue avec les porteurs de projets.